

Mise en ligne : 12 janvier 2019.
Dernière modification : 7 septembre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ASIE

S.A., 1932 :

Annuaire complet de toute l'Indochine, 1933, p. 361 :

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ASIE.

R.C. Saigon n° 336,

50, rue Lefèbvre,

Téléphone n° 174 et 660.

Administrateur : Jean Céro ¹.

L'INDOCHINE IMMOBILIÈRE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

COCHINCHINE

Saïgon, 29 décembre, étude Girard et Réveille, saisie de la Banque de l'Indochine sur la Société foncière et agricole de Saïgon : 2.676 m² avec maison à étage 178 et 180, rue Pellerin, m. à p. 12.000 piastres ; 5.371 m² avec grande maison, 262, rue Legrand-de-la-Liraye et petite rue Thévenet, m. à p. 12.000 p. ; 2.677 m² avec 20 compartiments briques et tuiles à Cholon, 46 à 72, rue des Marins, et 75 à 85, boulevard Lacaze, m. à p. 15.000 piastres. [Le tout fut acheté 41.000 p. par la Société Foncière Asie.](#)

Étude de M^{es} P. Ferrand et A[ndré] Jacquemart,
docteurs en droit, avocats près la Cour d'appel de Saïgon
14, boulevard Charner

Purge d'hypothèques légales

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 avril 1935)

Par acte passé devant M^e B. Leservoisier, notaire à Saïgon, le 5 décembre 1934, la Société foncière Asie, société anonyme au capital de 10.000 piastres ayant son siège social à Saïgon, agissant poursuite et diligence de M. Céro, son administrateur délégué, a acquis de M. François Haasz ², propriétaire, et de M^{me} Tong Thi Muc, son épouse, demeurant ensemble à Saïgon, 157, rue Paul-Blanchy, à titres de dation en paiement avec l'acuité de réméré, divers immeubles.

Pour plus amples renseignements, consulter le texte intégral de l'annonce insérée dans *L'Impartial* du 20 avril.

¹ Jean Céro (1877-1949) : administrateur avec Orsini des Affréteurs indochinois. Ancien administrateur-directeur général des Comptoirs généraux de l'Indochine. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comptoirs_gnx_IC.pdf

² François Haasz : ancien légionnaire, riziculteur, fondateur de la Société foncière de Giadinh. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Fonciere_de_Giadinh.pdf

Rapport au Conseil colonial
(*Conseil colonial de la Cochinchine*, 9 octobre 1935)

Affaires pour l'examen desquelles le Conseil colonial donne délégation à sa Commission Permanente. – N° 10.649.

Le Gouverneur, Chef de l'Administration locale, a l'honneur de prier le Conseil Colonial de bien vouloir donner délégation à sa Commission permanente pour statuer, délibérer ou donner son avis sur les 108 affaires suivantes dont l'instruction n'est pas encore complètement achevée, mais le sera probablement sous peu :

.....
3. — Bacliêu. — Concession gratuite et par marché de gré à gré à la Société Foncière Asie de divers terrains domaniaux, sis au village de Hung-My.

Liste générale des 1.028 plantations d'hévéas immatriculées
par le Bureau du caoutchouc de l'Indochine
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 29 décembre 1937)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Anc._plantation_Belland.pdf

Giadinh

633 Belland	Soc. foncière Asie, 50, rue Lefèbvre, Saïgon.
-------------	---

18 août 1941

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 28 août 1941) :

La Société indochinoise d'études et de constructions*, rue Marcel-Richard, n° 1, à Saïgon, est autorisé à utiliser des produits métallurgiques à concurrence de :

4.200 kg. 822 comme aciers pour béton armé

pour la construction de deux villas jumelées à usage d'habitation, rue des Marins à Cholon, pour le compte de la Société foncière Asie.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ASIE
Société anonyme fondée en 1932
(RÉPERTOIRE DES SOCIÉTÉS ANONYMES INDOCHINOISES,
Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 1, pp. 95-149)

Objet : l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la prise à bail à long ou à court terme, la mise en valeur et l'exploitation de tous immeubles en Indochine et principalement d'immeubles urbains construits ou non ; l'édification, l'exploitation de toutes constructions sur les terrains de la société ou par elle prises à bail, soit pour son compte soit pour le compte d'autrui ou en participation.

Siège social : 198 et 200, rue d'Arras, Saïgon.

Capital social : 50.000 \$, divisé en 500 actions de 100 \$.

À l'origine, 10.000 \$ en 100 actions de 100 \$.

Porté en 1935 à 50.000 par émission de 400 actions de 100 \$.

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : MM. P. MOREAU, président ; F. FABRE, vice-président ; Jean CÉRO, administrateur délégué ; Jacques CÉRO³, administrateur.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % de premier dividende aux actions ; sur le solde : 15 % au conseil d'administration, le surplus aux actions, sauf prélèvement pour amortissements supplémentaires, réserve extraordinaire ou report à nouveau.

Inscription à la cote : pas de marché.

³ Jacques Céro: fils de Jean (ci-dessus). Ancien rédacteur en chef de l'*Avenir du Tonkin* (1936-1938) : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Avenir_du_Tonkin.pdf